

Séance du 16 Juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mil vingt et le seize juin  
à 20 heures 00, le Conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel des séances,  
sous la présidence de Monsieur Léguillon.

Date de la convocation  
09/06/2020

Présents: M. Léguillon – C. Naas – L. Peltier – V. Petit-Prêtre – T. Perrez  
N. Heintz – P. Laemlin – Y.L. Hervé – C. Daoudal  
A. Chaumerliac – E. Barré – M. Besson – B. Collin – Y. Barberet

Date d'affichage

09/06/2020

Absent(s): E. Oternaud  
Excusé(s) avec pouvoir: ///

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Agnès Chaumerliac est désignée pour remplir cette fonction.

#### **APPROBATION DE LA SEANCE DU 23 Mai 2020**

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente.  
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2020-06-01

#### **HUIS CLOS**

Vu l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de faciliter le respect des « mesures barrières », suite à la demande du Maire le huis clos est adopté à l'unanimité des conseillers présents pour la réunion du mardi 16 juin 2020.

Objet de la délibération n° 2020-06-02

#### **Délégation du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales ( Article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

Objet de la délibération n° 2020-06-03

### AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de	164 924.38 €
- un déficit de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

#### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	113 902.61 €
---	--------------

<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	51 021.77 €
---	-------------

<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>164 924.38 €</b>
---	---------------------

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	25 903.24 €
---	-------------

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	- 46 090.70 €
---	---------------

<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>-20 187.46 €</b>
--------------------------------	-------------	---------------------

<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>164 924.38 €</b>
------------------------	-------------	---------------------

<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	148 017.46 €
---	--------------

<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	16 906.92 €
--	-------------

<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €
----------------------------------	--------

Objet de la délibération n° 2020-06-04

### **TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour l'année 2020, de maintenir inchangé les taux des taxes locales :

✓ foncier bâti :	15.02 %
✓ foncier non bâti :	66.40 %

Objet de la délibération n° 2020-06-05

### **Approbation du Budget Primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2020, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

#### **BUDGET COMMUNAL :**

↳ section de fonctionnement :

- Dépenses :	287 380.29 €
- Recettes :	328 029.92 €

↳ section d'investissement : 734 916.70 € en dépenses et recettes

Objet de la délibération n° 2020-06-06

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'allouer, pour l'année 2020, des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Anciens Combattants Grosmaigny-Eloie	170.00 €
Associations des Paralysés de France	70.00 €
Association Raoul Follereau (lèpre)	70.00 €
Association Valentin Haüy (aveugles)	70.00 €
Comité départemental lutte contre le cancer	70.00 €
Coopérative scolaire du CES de Giromagny	105.00 €
Histoire & Patrimoine sous-vosgien	160.00 €
Domicile 90	175.00 €
SOS Mucoviscidose	70.00 €
Association Les Loupiaux	500.00 €
Collège Val de Rosemont	400.00 €

**DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

<i>E. P. C. I.</i>		
	<b>titulaire</b>	<b>suppléant</b>
Syndicat de construction du Collège de Giromagny	Bernadette Collin Natacha Heintz	
Syndicat de la Piscine	Martine Besson Patricia Laemlin	
C. N. A. S. S.	Agnès Chaumerliac	
NATURA 2000	Maurice Léguillon	Christian Naas
Fourrière intercommunale	Yannick Barberet	Claude Daoudal
Repas à domicile	Yves Laurent Hervé	Agnès Chaumerliac
Territoire d'Energie 90	Edmond Barré	Thierry Perrez
Syndicat des Eaux	Edmond Barré Eric Oternaud	Christian Naas
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	Natacha heintz	Yves Laurent Hervé
Délégué Défense	Martine Besson	
Territoire Habitat	Christian Naas	
Sécurité routière	Virginie Petit-Prêtre	
Route forestière du fayé	Thierry Perrez	
Ambroisie	Eric Oternaud	
Scolaires : réunion conseil d'écoles	Maurice Léguillon	Patricia Laemlin

**COMMISSIONS COMMUNALES**

INFORMATION : Yves Laurent Hervé, Natacha Heintz, Virginie Petit-Prêtre

FORETS : Yannick Barberet

PERSONNES AGEES : Bernadette Collin, Agnès Chaumerliac

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Dans le but de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs suite aux élections municipales, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose les personnes ci-après en tant que commissaires :

**TITULAIRES**

Edmond BARRE  
Odile GASPARD  
Gérard MEYER  
Jean-Luc MOUGIN (prop.forestier)  
Martine BESSON  
Camille LAMIELLE  
Denis ZELLER – 90300 ELOIE  
  
Laura PELTIER  
Agnès CHAUMERLIAC  
Yannick BARBERET  
Claude DAOUDAL  
Bernadette COLLIN

**SUPPLEANT**

Yves Laurent HERVE  
Lucien JEANNOT  
Patricia LAEMLIN  
Thierry PERREZ  
Josiane TALFUMIER  
Robert RICHERT  
Alain HERBUTÉ – 90200  
ROUGEGOUTTE  
Virginie PETIT-PRÊTRE  
Eric OTERNAUD  
Michel THÉVENOT  
Edith PHILIPPE  
Christian NAAS

**Centre de Gestion Belfort : Convention actualisation permanente des connaissances des secrétaires de Mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'existence du service d'actualisation des connaissances des secrétaires de mairies.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion organise des séances de travail qui ont pour objectif de valider les interventions particulières constatées durant la période écoulée, d'examiner les textes nouveaux et des questions d'actualité regroupés dans le dossier intitulé « repères documentaires ».

Après avoir l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le maire à signer une convention avec le centre de gestion, le coût du service sera partagé proportionnellement au temps de travail de son agent avec les communes de Petitmagny et Bethonvilliers.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020

Fait et délibéré, le 16 Juin 2020

Délibération 2020-06-01 Huis clos

Délibération 2020-06-02 Délégation du conseil municipal au Maire

Délibération 2020-06-03 Affectation du résultat

Délibération 2020-06-04 Taux des taxes directes locales pour 2020

Délibération 2020-06-05 Approbation du Budget Primitif 2020

Délibération 2020-06-06 Subvention aux associations

Délibération 2020-06-07 Désignation des délégués aux différents Syndicats et organismes extérieurs

Délibération 2020-06-08 Commission Communale des Impôts directs

Délibération 2020-06-09 Centre de Gestion Belfort : Convention actualisation permanente des connaissances des secrétaires de Mairie

NOMS	SIGNATURES
LEGUILLON Maurice	
NAAS Christian	
PELTIER Laura	
PETIT-PRÊTRE Virginie	
PERREZ Thierry	
HEINTZ Natacha	
LAEMLIN Patricia	
HERVE Yves Laurent	
OTERNAUD Eric	Absent excusé
DAOUDAL Claude	
CHAUMERLIAC Agnès	
BARRE Edmond	
BESSON Martine	
COLLIN Bernadette	
BARBERET Yannick	